



Synthèse des observations du public prises en compte

Projet de décret modifiant la colonne B de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, rubrique 2792)

Le texte susmentionné a été soumis à la consultation du public sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 23 août 2013 au 12 septembre 2013 inclus. Conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement, sept observations ont été déposées.

Aucune observation n'a été prise en compte.